



NUMERO 113 - JANVIER 2021

Télétravail : « attention, peinture fraîche ! »

Le 30 octobre dernier, la mise en place d'un nouveau confinement annonce, pour une partie des salariés du tertiaire, le retour de la vie de bureau... à la maison. Certes, l'expérience n'est plus nouvelle mais elle se pare malgré tout d'un caractère inédit : le maintien des enfants dans les écoles et les collèges associé au soutien technique proposé par les commerces spécialisés en informatique augurent cette fois un travail à domicile probablement moins entravé.



Largement encouragée par les pouvoirs publics, cette nouvelle vague de télétravail semble alors n'offrir que des avantages : plus souple, plus efficace, plus écologique, plus adaptée aux exigences de la vie familiale... Même l'open-space et sa supposée émulation se voient accusés d'être trop oppressants et dérangement pour des salariés qui lui préféreraient l'intimité d'un travail chez soi. En quelques mois, le télétravail serait donc devenu une libération. Ainsi soit-il ? Que masque cet empressement plus ou moins discret à présenter le télétravail comme la meilleure option professionnelle possible, pour aujourd'hui et surtout pour demain ?

La gestion néolibérale de la pandémie mondiale a donné une nouvelle vigueur au capitalisme numérique. Peu importe si la rhétorique écarte celles et ceux qui livrent, vendent, soignent, sont convoqués en usine : à chaque nouvel encodage du réel son illusion restrictive.

Condition dialectique du projet expansionniste néolibéral : savoir se réinventer tout en veillant au maintien des conditions qui lui sont favorables. Pour mener à bien ce nouveau tour de force idéologique, l'atomisation des travailleurs et l'érosion de la vie privée que porte en lui le télétravail sont passées au filtre de l'édulcoration : le travail à domicile est forcément le prolongement naturel de l'épanouissement personnel déjà promis aux salariés dans l'entreprise. Restent sous silence les performances appliquées à soi-même (quoi de mieux que chaque salarié réduit à être son propre censeur ?), le contournement des organisations représentatives des salariés, la pression à la compétition, le transfert sur chaque personne du développement de l'image de l'entreprise. Dans le capitalisme numérique, dans ses rêves d'illimitation et de contrôle, le télétravail a bien une place de choix.

Reste à savoir désormais comment chacun exercera la parcelle de résistance et d'innovation qu'il détient, condition première pour ne pas céder aux procédures de captation tissées par les régimes d'évidence. Face aux enjeux inédits en cours, les organisations syndicales auront leurs mots à dire et, par-dessus tout, leurs voix à faire entendre. Dans les négociations entre partenaires sociaux, s'entrelacent déjà la recherche d'un cadre de référence (côté syndicats) et l'invitation à la souplesse (côté patronat). Il serait judicieux que s'invite également une réflexion sur la dialectique à préserver (et à encourager) entre auto-organisation et intelligence collective.

Au final, le traitement hégémonique du télétravail auquel nous assistons ne doit en rien masquer le caractère politique du débat qui peine à se tenir, mais qui doit exister. Parce que le travail reste « *la condition indispensable de l'existence de l'homme, une nécessité éternelle, le médiateur de nos échanges organiques avec la nature*¹ », le télétravail doit être inlassablement interrogé. Défi de taille afin que l'épanouissement personnel tant affiché ne vire à l'évanouissement personnel tant pratiqué.

Sébastien Delpech – janvier 2021

Urgences et travail social

1 - Témoignage

Pléthore de dispositifs, centres, services : HUDA, CADA, CHRS, CHU, CAES, hôtels sociaux... pour accueillir des âmes en détresse, dans des situations précaires sans le minimum vital, à savoir un toit, de quoi se nourrir - dans notre société à 577,91 milliards d'Euros de PIB. En ajoutant, en plus, un service minimum d'accompagnement social, au mieux une veille sociale et de l'animation pour jeunes, femmes et enfants.

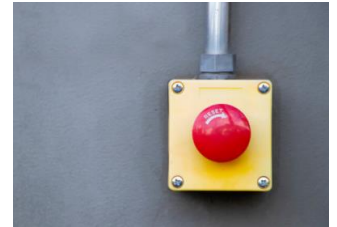
L'Etat finance chichement des associations gestionnaires pour gérer ses petites « urgences » : SDF, migrants, toxicos, femmes victimes de violences. Certains dispositifs sont faits pour faire circuler les personnes. Celles-ci y entrent, effectuent leurs démarches et ressortent pour une petite marche en avant dans le soi-disant building social de la réussite.

Gros problème concernant ces petites urgences : la sclérose, l'embolisation, la thrombose. Alors comme tout bon angiologue/phlébologue/rhumatologue et autres, l'Etat veut fluidifier à tout prix. Il faut que ça circule ! Les places sont rares et la queue s'allonge au 115. « Ils » - financeurs, services de l'Etat, autorités de tutelle - créent des SAS, dispositifs temporaires afin d'y transvaser les personnes hébergées dans un dispositif pérenne mais ne devant plus y être (des réfugiés qui stagnent dans des HUDA et des CADA). Les agents de l'Etat peuvent faire sortir d'un centre d'urgence, des dizaines de personnes en 48h, une semaine maximum, sans leur demander leur avis, pour les transférer dans ces fameux SAS, ou au mieux (ou pire) dans un hôtel payé par le SIAO. En revenant dans un an dans cet hôtel, vous aurez beaucoup de chances d'y retrouver les mêmes personnes.

Idem pour les squats et camps de migrants qui s'organisent durant des mois, le temps d'accumuler les rejetés de l'Europe... Chaque jour vous pourrez passer devant et rien ne se passe, quelques bribes dans la presse, des collectifs militants et citoyens qui s'activent tels des fourmis pour distribuer repas chauds, vêtements, médicaments, un brin de caoussette... Le temps passe. Et d'un coup d'un seul, c'est l'emballement. Tous les acteurs des politiques publiques sonnent le clairon de l'urgence, des cars de CRS déboulent, des cordons de sécurité et des bus dans lesquels il faut monter pour obtenir une place au chaud pour les soirs suivants.

L'Etat finance les associations gestionnaires pour gérer ses petites « urgences », et en retour demande des comptes. Rien de dramatique ni de moralement condamnable. C'est donc normal !

Ce qui n'est pas normal, c'est de ne pas agir en temps réel. Faut-il continuer à la gestion au coup par coup, d'à-coups en à-coups ? Ou faut-il avoir une gestion organisée et multipolaire et multiaxes, afin



¹ Karl Marx, *Le Capital* (1867), in *Œuvres Économie I*, Paris : La Pléiade, 1963, p.570.

de résorber directement le problème sans pansements ; pour proposer une solution pérenne, vide de tensions.

L'urgence n'est pas une explosion imprévisible. Manque d'anticipation, de projection, de planification, elle a des sources comme la bonne eau. Il y a un itinéraire de l'urgence, un ruissellement...

En attendant, il faut retourner vers les résidents qui ont des troubles psys et des professionnels de terrain avec trop peu de ressources... aux déboutés de tant d'espérances... aux participations aux frais d'hébergement... aux incasables... aux sans solutions... aux équipes réduites pour toujours plus d'activité... et toujours plus d'urgence qui s'amoncelle. C'est donc normal ?

2 - Ponctuations [par SAUL KARSZ]

Multiples dimensions des questions d'urgence en travail social. A commencer par leur définition, soit les conditions auxquelles des situations doivent répondre pour être traitées en termes d'urgence. Les urgences supposent une appréciation explicite et implicite, des critères qu'il importe de repérer.

Première dimension difficile. Mais indispensable à travailler si on veut savoir à quoi s'attaquer concrètement, ce qu'il s'agit de résoudre effectivement.

Deuxième dimension. Les urgences ont des protagonistes, soit des sujets humains, individuels et collectifs, qui les portent mais ne les épuisent surtout pas. Car les urgences sont avant tout des situations, entendons : des conglomérats objectifs avec des causalités immédiates et médiates. Immédiates : impréparations diverses, organisation défectueuse des services, empilement de dispositifs, ressources plus qu'insuffisantes en termes de personnels et aussi de dispositifs d'analyse des pratiques. Causalités médiates : conflits armés dans les pays d'origine, conditions de vie sinon de survie mortifères, expulsions délibérées ou larvées de populations ; dans les pays d'accueil ou de transit : politiques discriminatoires. Les personnes personnellement touchées ne sont donc pas les seules à être concernées.

Les mesures prises pour accompagner les populations déplacées ne peuvent ignorer la part significative qui revient aux services, administrations et politiques locales dans la détresse de ces populations. L'affirmation aussi métaphysique que cynique « Nous ne pouvons accueillir toute la misère du monde ! » cède place à la question éminemment politique et éthique : « Comment recevons-nous les petites parcelles de misère qui nous parviennent ? »

Est ainsi posée la différence - déterminante, décisive - entre *travailler sur l'urgence* et *travailler dans l'urgence*.

Impossible d'éviter les situations d'urgence qui tombent (sic !) sur les services et que leurs personnels doivent affronter : impossible d'éviter la raison d'être de ces services ! A ces services de se doter des arsenaux conceptuels (dont l'analyse des pratiques) pour aborder les situations d'urgence, pour ne pas plier à l'impression d'écrasement que ces situations comportent.

Travailler sur l'urgence qui nous est imposée n'implique pas qu'en plus il faille travailler dans l'urgence. Pourquoi se croire obligé de répondre au plus vite et *sans analyse aussi argumentée que possible* aux situations ? On cède alors à un « mandat social » qui n'a pas toujours les formes et les contenus qu'on lui suppose. Donnée importante car là résident nos marges de manœuvre ! Osons dire qu'il faut prendre son temps, ce qui ne relève pas forcément du temps-horloge : combiner la disponibilité subjective et la préparation théorique-clinique des professionnels. L'analyse des pratiques est essentielle à la survie des praticiens. Autant de réquisits qui permettent de ne pas en rajouter au chaos ambiant, de moins contribuer aux dégâts à venir.

La présente note est loin d'épuiser la question des urgences. Mais elle énumère des registres trop souvent délaissés et oblige à une vision dialectique d'ensemble...

Adel Fernane et Saül Karsz – janvier 2021

Laïcité et/ou fondamentalisme ?

La laïcité peut développer des tendances fondamentalistes - le système éducatif, élément essentiel des appareils idéologiques d'Etat – n'y est pas pour rien ! Nous sommes tellement habitués, depuis la toute petite enfance, à rentrer dans les rangs, voire dans les moules sociaux et culturels du public et du privé... Si au fronton des établissements brille le beau leitmotiv « Liberté, Egalité, Fraternité », de multiples expériences témoignent des détournements à ce propos. C'est ce à quoi répondent, à leur manière, les « phobies scolaires » dont souffrent maints élèves. C'est vrai, aussi, que beaucoup d'autres se sont bien et même très bien débrouillés. Or, en deçà et au-delà de leur réussite, nous savons très peu du prix subjectif payé pour les brimades, injustices et punitions encaissées tout au long de la scolarité. *Apprendre en silence, apprendre sans contester* la nature du savoir proposé, son orientation idéologique : n'est-ce pas là une modalité qui relève, à sa manière, d'une tendance intégriste ?



Heureusement, cette tendance qui en est bien une, n'est pas seule. D'autres traversent le système éducatif qui prennent en compte les potentialités/capacités, les difficultés, les puissances créatives des élèves et aussi des personnels, qui ne classent pas les interrogations, incompréhensions et divergences dans le registre du maladif ou du dissident...

Dans **Le Monde** [04.12.2020] :

« Selon les points de vue, la laïcité française est tour à tour « ouverte » ou « radicale », « positive », « stricte », « fantasmée », « répressive », « de collaboration » ou « d'abstention », « de reconnaissance » ou « de contrôle », comme si ce 'concept-valise' ne suffisait pas à lui seul et nécessitait toujours d'être précisé » - d'après **J.-L. Bianco** [président de l'Observatoire de la laïcité].

Jean Baubérot, **Histoire de la laïcité en France** (2005) : la séparation des Églises avec l'État n'est pas le résultat d'une négociation de puissance à puissance, mais rend compte du passage d'une laïcité qui était le bien exclusif d'une des deux France en conflit (celle des tenants de la Révolution française et celle de « la fille aînée de l'Église »), à une laïcité qui peut inclure les membres des deux France avec la Constitution de 1946 et celle (1958) de la Ve République où il est indiqué : « La République est laïque (...). Elle respecte toutes les croyances. »

Du même auteur qui a popularisé l'expression « nouvelle laïcité, lire **La laïcité falsifiée** (La Découverte, 2012). Notamment, son analyse des inégalités entre les religions et entre les croyants (telles les lois sur le voile islamique), contrevenant ainsi directement à l'esprit originel de la loi.

Pour rappel, deux lois consacrant la laïcité : 1882/1886, Jules Ferry laïcise l'École publique et 1905, séparation de l'Église et de l'État.

Marga Mendelenko-Karsz – janvier 2021

A lire sur le site www.pratiques-sociales.org « De loi en loi » de Brigitte Riera, à propos de la Loi relative à la sécurité globale et du projet de loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030.

Journées d'Etude et de Formation des 7-8-9 juin 2021

(initialement prévues en mars 2020, puis en janvier 2021, ces Journées sont à nouveau reportées en raison de la Covid-19)



Agenda - Manifestations ouvertes à toute personne intéressée

Judi 28 janvier de 18h15 à 20h15 – Conversation VIII « Télétravail, salariat à domicile » avec Sébastien Delpech, formateur superviseur en travail social - Echanges via Skype – s'inscrire auprès de claudinehourcadet@gmail.com

Judi 18 février de 18h15 à 20h55 – Conversation IX « Travail social et sciences sociales : quelles rencontres, aujourd'hui ? » avec Saül Karsz, philosophe sociologue - Echanges via Skype – s'inscrire auprès de claudinehourcadet@gmail.com

Pour toutes ces activités, renseignements et inscriptions au secrétariat : Tél. (33) 06 45 90 67 61 - mail : pratiques.sociales@gmail.com - site : www.pratiques-sociales.org

Production : S. Bertho, M. Carlotti, S. Delpech, C. Hourcadet, S. Karsz, M. Mendelenko-Karsz, J. Pouliquen

LePasDeCôté bulletin numérique du **Réseau Pratiques Sociales** : formes et contenus soumis à vos critiques et propositions, cher-e lecteur-trice.

Abonnement gratuit à partir du site

www.pratiques-sociales.org / Secrétariat 06 45 90 67 61 - info@pratiques-sociales.org



